

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019**

**SEANCE OUVERTE A 20 H. 00**

**Présents :**

Mme Irène MAIO, présidente

Mmes Nathalie HENRIOD, Véronique MOULLET BOUCHARDY,  
 MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

**Exécutif :**

M. Dominique NOVELLE, maire  
 Mme Christine RAMBACH, adjointe

**Absents excusés :**

M. Michel APOTHELOZ, adjoint  
 MM. Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Livio LANZA, conseillers

**Procès-verbal :**

Mme Pascale POCHON, secrétaire réceptionniste

\* \* \* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 19.06.2019
  - Octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF. 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition
  - Participation du Fonds intercommunal au financement 2020 du Bibliobus
  - Financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF. 1'000'000.00
  - Financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF. 300'000.00
  - Octroi en 2020, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF. 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
  - Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00
  - Financement d'investissement pour l'application informatique petite enfance

- **Participation 2020 du Fonds intercommunal aux charges du fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF. 7'400'000.00**

**V. MOTIONS**

**VI. QUESTIONS ET DIVERS**

\* \* \* \* \*

La présidente, Madame MAIO, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à tous les conseillers et les remercie pour leur présence. Elle excuse l'absence de Messieurs APOTHELOZ, COCCHIOLA, ELTSCHINGER et LANZA.

**I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Cela n'étant pas le cas, elle demande qui approuve le procès-verbal. **6 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions** (Messieurs Y. NOVELLE et FUMEUX, absents lors du dernier Conseil).

**II. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission «Culture et manifestations»

Monsieur PHILIPP dit que la commission s'est réunie pour préparer le budget 2020. Il rappelle le concert rock années 60 du samedi 28 septembre 2019 et encourage les gens à venir y participer.

Commission «Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école»

Monsieur CHRISTIN annonce que la commission s'est réunie le 10 septembre 2019 pour préparer le budget qui a été approuvé à l'unanimité.

Commission «Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière»

Monsieur CHRISTIN dit que la commission s'est réunie le 27 juin 2019 pour parler des éventuelles mesures à prendre pour le ralentissement de la vitesse sur la rue du Vieux-Four, côté Bernex. Il a été question également de la redistribution du montant mis à disposition pour l'aménagement du chemin Pré-Gabet pour les futures constructions (Wicht et Chudzinski). Comme le chantier n'a pas démarré cette année, le montant sera attribué pour la réfection du chemin de la Lovaterie.

La commission s'est revue le 26 août 2019 pour préparer le budget 2020. L'étude pour les mesures de ralentissement sur la rue du Vieux-Four a été rajoutée au budget qui a été validé à l'unanimité.

Commission «Sports et loisirs »

Madame MOULLET-BOUCHARDY dit que la commission s'est réunie pour préparer le budget 2020.

Commission «Sécurité, feu, protection civile, police municipale»

Monsieur JOYE annonce que la commission s'est réunie le 21 août 2019 pour parler des patrouilleuses scolaires et de l'association ATE (Association transport et environnement). Lors de cette séance, il a été décidé de demander une étude de plan de mobilité scolaire à l'ATE pour

renforcer la sécurité des enfants autour de l'école. Une réunion est prévue le 01 octobre 2019 afin de prendre une décision à ce sujet.

La commission s'est à nouveau réunie le 09 septembre 2019 pour la préparation du budget.

Commission «Environnement, traitement des déchets, TPG et trafic»

Monsieur Y. NOVELLE annonce que la commission s'est réunie le 16 septembre 2019 pour la préparation du budget.

**III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La présidente n'ayant pas de communication, elle passe la parole à Monsieur le Maire.

Présentation de Monsieur Serge DAL BUSCO

Un tout-ménage a été distribué pour informer de la venue de Monsieur DAL BUSCO le lundi 07 octobre prochain. Lors de cette séance exclusivement réservée aux habitants du village, il sera question de la mobilité en Champagne et des grands travaux sur le territoire de la commune de Bernex.

80 ans du FC Police

Le FC Police organise ses 80 ans dans la salle polyvalente avec au programme un repas et une représentation musicale du groupe « Années 80 ». Toutes les informations se trouvent sur le site de la commune.

Course RER du 13 octobre 2019

Monsieur D. NOVELLE annonce que cette course, qui se dispute chaque année, aura lieu le dimanche 13 octobre 2019. Un nouveau parcours, allant de Dardagny à la Jonction, fera une halte dans le village.

Crèche

Monsieur D. NOVELLE a de bonnes nouvelles à annoncer. L'autorisation de construire a été délivrée le 04 juillet 2019 suivie d'une entrée en force le 15 septembre dernier. Pendant les deux mois de délai, aucun recours n'a été déposé. Avec Madame RAMBACH, ils ont reçu les architectes afin d'établir un échéancier des dates. Les travaux pourraient commencer d'ici la fin de l'année avec la démolition du cabanon et l'abattage des arbres. La mise en service de la crèche est prévue, si tout va bien, pour la rentrée scolaire 2021.

Recrutement poste Secrétaire Général-e

En prévision du départ à la retraite en 2020 de Madame DUPERRIER, le poste de secrétaire général-e a été mis au concours avec un délai de réponse au 15 septembre 2019. La Mairie a reçu environ 55 dossiers de candidatures. Ces dernières ont été transmises au recruteur mandaté qui viendra présenter la semaine prochaine une première pré-sélection des dossiers qu'il a retenus.

PSIA – Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique

La Mairie a reçu un dossier concernant une demande de l'Aéroport de Genève qui souhaite opérer quelques modifications. Les communes ont un délai d'un mois à partir du 18 septembre 2019 pour prendre position de même que la population des communes concernées. La commune d'Aire-la-Ville va attendre un éventuel courrier de l'ATCR-AIG (Association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport International de Genève) pour se positionner.

Monsieur D. NOVELLE explique ce que l'Aéroport souhaite modifier, à savoir :

- Mise en place d'un système de quotas pour les vols retardés au départ de Genève et décollant après 22h00.

- Possibilité de planifier 3 vols long-courriers entre 22h00 et 24h00.
- Détermination du nouveau bruit admissible de jour et de nuit, et l'octroi d'allègements, le cas échéant (bruit aérien et bruit industriel).
- Construction d'une nouvelle sortie rapide pour la piste 04
- Levée des restrictions à l'utilisation des postes de stationnement pour avions, permettant ainsi de les utiliser de manière densifiée.

#### *20h15 Arrivée de Madame HENRIOD*

Monsieur D. NOVELLE ajoute que le dossier est disponible pour être consulté à la Mairie. Le sujet est complexe comme il a pu s'en rendre compte lors d'une séance à laquelle il a récemment assisté en compagnie des magistrats des communes concernées.

Pour rappel, ces nouvelles courbes de bruit du PSIA pénalisent fortement certaines communes, dont celle d'Avully, qui avait un projet de déclassement de terrain agricole en zone de construction. Ce dernier a été refusé car les terrains en question se trouvaient dans la zone des courbes de bruit.

Pour Aire-la-Ville, les mesures seront plus contraignantes pour les terrains constructibles qui se trouvent dans les nouvelles courbes de bruit. Pour les terrains agricoles qui se trouvent également dans ces nouvelles courbes, ils ne pourront plus être déclassés.

Monsieur D. NOVELLE ayant terminé, la présidente passe la parole à Madame RAMBACH pour quatre communications.

#### Projet de crèche

Madame RAMBACH dit que la Mairie est en train de finaliser l'étude de la convention et des statuts de la future Fondation de la petite enfance Conignon-Aire-la-Ville. La commune de Conignon a fait un immense travail en intégrant la commune d'Aire-la-Ville dans ses statuts actuels. Madame RAMBACH et Monsieur D. NOVELLE en ont déjà fait une relecture et les statuts seront soumis prochainement au Conseil municipal pour validation.

#### Association pour l'école au Burkina Faso

Madame RAMBACH annonce que pour financer le projet d'école, auquel participent toutes les communes de la Champagne, l'association organise un loto à la salle communale d'Onex le 27 octobre 2019. L'association est également toujours à la recherche de bénévoles et aides pour le travail à accomplir.

#### Projet du Grand-Genève – La nuit est belle

Madame RAMBACH rappelle la date du 26 septembre 2019 pour ce projet d'extinction lumineuse de l'éclairage public du Grand Genève avec la participation de toutes les communes du canton, dont Aire-la-Ville. Tous les détails sont disponibles sur le site de la commune. Cet événement a soulevé des inquiétudes de la part de quelques citoyens concernant la circulation et les éventuels surplus de cambriolages. Le Conseil d'Etat a prévu plusieurs mesures dont un renforcement de la Police cantonale au niveau des patrouilles et des dispositifs particuliers aux carrefours à risque. En cas de besoin, les SIG peuvent à tout moment procéder à l'allumage de l'ensemble de l'éclairage public. La fin de l'évènement est finalement prévue pour minuit.

Monsieur FUMEAUX demande ce qu'il en est pour le match qui se dispute au stade de la Praille. Madame RAMBACH lui répond qu'ils se sont engagés à tout éteindre dès que la rencontre serait finie.

#### Projet des nouveaux statuts du GIAP

Suite à la nouvelle loi sur l'accueil de journée continu du 22 mars 2019 qui est entrée en vigueur le 01 juillet dernier, certaines modifications doivent être apportées aux statuts actuels qui sont en vigueur depuis 1994.

Les changements se situent notamment au niveau des sièges de la gouvernance répartis entre les communes, l'Etat et la Ville de Genève. A l'attention de tous les Conseillers municipaux du canton qui souhaiteraient avoir plus d'informations, une séance est prévue le mercredi 06 novembre 2019 à 18h15 à Uni Mail. Ces nouveaux statuts ont déjà été validés à l'unanimité par les communes de Genève au printemps dernier mais ils devront encore être présentés pour délibération au Conseil municipal, comme lors de chaque décision de l'ACG.

#### **IV. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 19.06.2019**

Madame la Présidente demande si les conseillers ont pris connaissance des documents et si ces derniers peuvent être validés dans son ensemble ou s'il faut les traiter point par point.

Il est décidé de les traiter point par point.

#### **Octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition**

Aucune question et remarque n'étant formulée, Madame MAIO passe au vote. **9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

#### **Participation du Fonds intercommunal au financement 2020 du Bibliobus**

Aucune question et remarque n'étant formulée, Madame MAIO passe au vote. **9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

#### **Financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.00**

M. JOYE souhaiterait avoir des précisions quant au montant de CHF 20'500.00 alloué pour l'évènement culturel Transfrontalier Léman Express.

Madame RAMBACH rappelle qu'un certain nombre de projets sont déposés auprès de la commission culturelle de l'ACG où siègent des magistrats et qui gère le Fonds intercommunal. Un certain nombre de critères doivent être respectés et en fonction de la demande et de l'analyse de celle-ci, la commission décide du montant alloué pour le projet proposé. Ce projet d'évènement culturel transfrontalier du Léman Express concerne toutes les communes qu'il traverse et qui financent une participation sur les manifestations qui se dérouleront chez elles.

La présidente passe au vote. **8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention** (Monsieur PHILIPP).

#### **Financement 2020, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.00**

Aucune question et remarque n'étant formulée, Madame MAIO passe au vote. **9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.**

#### **Octroi, en 2020, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre**

Aucune question et remarque n'étant formulée, la présidente passe au vote. **7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions** (Messieurs JOYE et NODA GONZALEZ).

**Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00**

Aucune question et remarque n'étant formulée, la présidente passe au vote. **8 voix pour, 0 contre et 1 abstention** (Monsieur PHILIPP).

**Financement d'un investissement pour l'application informatique petite enfance**

Aucune question et remarque n'étant formulée, Madame MAIO passe au vote. **8 voix pour, 0 contre et 1 abstention** (Monsieur FUMEAUX).

**Participation 2020 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.00**

Aucune question et remarque n'étant formulée, Madame MAIO passe au vote. **7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions** (Madame HENRIOD et Monsieur PHILIPP).

**V. MOTIONS**

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

**VI. QUESTIONS ET DIVERS**

Question de Monsieur CHRISTIN

Il revient sur ce qui a été dit lors du rapport de la commission des routes au sujet d'une demande d'étude pour le ralentissement de la vitesse sur la rue du Vieux-Four, côté Bernex. Il souhaiterait savoir si le Conseil est d'accord de rentrer en matière pour accepter le financement de cette étude. Monsieur JOYE dit qu'il est allé consulter le rapport du bureau Urbaplan sur la zone 30 km/h. Effectivement, sur le haut du village, les véhicules roulent beaucoup trop vite et à des heures ou tout un chacun se balade. Il en ressort que lors des tranches horaires de 07h00 à 09h00 et de 16h00 à 18h00, il y a plus de la moitié des véhicules qui circulent au-dessus des 30 km/h (voir 40 km/h). Au vu de ces chiffres, il est d'accord pour voter le financement de cette étude.

Madame la Présidente passe au vote d'intention pour savoir si cette étude est maintenue au budget 2020. Par **7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions** (Madame HENRIOD et Monsieur HAMA) cette étude sera intégrée au prochain budget.

Question de Madame MOULLET-BOUCHARDY

Elle a remarqué qu'au chemin de Vernaz, en face du cimetière, deux grands tilleuls et deux autres arbres ont des branches mortes. Elle souhaiterait savoir si quelqu'un s'occupe de l'entretien des arbres et si ces derniers sont situés sur un terrain communal.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement ces arbres sont situés sur une parcelle communale et que ces dernières années, ils n'ont pas été entretenus. Il se rendra sur place prochainement pour voir ce que l'on peut faire. Il rajoute que c'est une très bonne remarque car c'est le reflet de ce qui se passe sur le territoire de notre commune. Il y a plein de petites choses qui sont en suspens, mais personne pour s'en occuper car nous n'avons pas d'employé communal pour les extérieurs. Certaines tâches spécifiques sont effectuées par des entreprises mandatées par la commune. Si ces tâches ne figurent pas dans leur cahier des charges, elles ne vont évidemment pas les faire de leur plein gré. Cela amène à se poser la question, à l'avenir, de savoir s'il ne faudrait pas envisager d'engager un employé pour les extérieurs. De mémoire, il lui semble qu'Aire-la-Ville est une des rares communes du canton à ne pas encore avoir d'employé pour ses espaces verts.

Madame MOULLET-BOUCHARDY demande également qui s'occupe de l'entretien des forêts et des haies le long des chemins.

Monsieur D. NOVELLE lui répond que c'est l'entreprise «Agrinex» qui s'en charge.

#### Question de Madame MOULLET-BOUCHARDY

Elle demande si les membres présents de la commission des sports peuvent rester en fin de séance.

#### Question de Monsieur JOYE

Il a une question à poser au président de la commission des routes sur sa motion (pose de deux bacs à fleurs au chemin de Cressonnex). Sa surprise fut grande lorsqu'il a reçu une photo avec deux pots déposés sur le chemin de Cressonnex. Il souhaiterait savoir s'il a «manqué» une commission à laquelle il aurait pu être invité en tant que dépositaire de cette motion.

Monsieur CHRISTIN lui répond que Monsieur D. NOVELLE a pris contact avec la DGT (Direction générale des transports) pour l'emplacement des bacs. Il s'avère qu'il n'y avait qu'un seul emplacement pour les poser. Ils ont donc estimé qu'il n'était pas nécessaire de convoquer une commission pour rediscuter de l'emplacement et les travaux ont été faits au mois de juillet pour faire plaisir à Monsieur JOYE.

Monsieur JOYE revient sur les propos en disant que ce n'est pas pour lui faire plaisir mais que c'est avant tout pour le quartier en général. Il souligne également que lorsqu'il y a un article sur les motions dans le règlement communal du Conseil municipal, il faut le respecter. Ce règlement stipule que la motion doit être traitée en commission, avec un budget qui doit lui être présenté. Les membres auraient dû en être informés de même que pour le choix de l'emplacement avant aujourd'hui. Il demande qu'une nouvelle séance ait lieu pour en débattre.

Monsieur CHRISTIN dit que les membres de la commission ont été avertis de ce choix le 27 juin dernier.

Monsieur JOYE rajoute qu'étant lié à cette motion, il est normalement convié à participer aux séances lors des discussions pour avoir la finalité de cette dernière. Et c'est sur cette façon de faire qu'il n'est pas d'accord.

Monsieur D. NOVELLE revient sur le document qui a servi de motion. Il souhaite le montrer au Conseil car il estime qu'il fait plus penser à un « torchon » qu'à un écrit correct digne d'une motion. Au vu de ce document qu'il dépose sur la table, on constate qu'il a été rédigé dans l'urgence lors d'une séance de conseil. Il rappelle que toute motion doit être adressée au président du Conseil municipal, datée et signée en bonne et due forme avec un contenu lisible et explicite.

Monsieur JOYE répète une fois encore que la décision de la pose des bacs a été prise sans respecter le règlement communal.

Madame MAIO rajoute que la motion aurait dû être rédigée de manière plus «propre».

Monsieur JOYE demande pourquoi elle n'a pas été refusée si elle n'était pas conventionnelle. Il estime que si elle a été acceptée de cette manière, le processus aurait dû suivre normalement.

#### Information de Madame HENRIOD

Depuis quelque temps, l'ancienne cabine téléphonique a été refaite et sert désormais de dépôt de livres. C'est une pratique qui se fait déjà en Ville de Genève. Madame HENRIOD remercie la Mairie d'avoir donné son accord pour la réalisation de ce projet. Elle encourage les gens à aller la visiter.

#### Question de Monsieur CHRISTIN

Il souhaiterait savoir où en le projet de construction dans le chemin de l'Ancienne-Ecole.

Monsieur D. NOVELLE lui répond que la Mairie a donné un préavis négatif sur ce dossier qui est actuellement à l'étude auprès du Département du territoire (DT) et de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Il arrive que le département ne suive pas toujours l'avis des communes. Il cite pour exemple, le préavis favorable qui avait été donné par la Mairie

pour les projets de constructions chez Wicht au chemin Pré-Gabet et Eggermann au chemin de Cressonnex et qui, au final, ont été refusés.

Madame MOULLET-BOUCHARDY demande comment cela se passe lorsque les personnes souhaitent déposer une demande d'autorisation de construire.

Monsieur D. NOVELLE répond que certains architectes viennent à la Mairie en amont afin de présenter un avant-projet et connaître la sensibilité de la commune sur ce dossier. D'autres, en revanche, déposent directement leur dossier au département. Le dossier passe ensuite par les différents services ainsi qu'auprès de la commune.

Madame MOULLET-BOUCHARDY souhaiterait savoir si le Conseil municipal peut être informé des projets de construction sur la commune.

Monsieur D. NOVELLE répond que tous les projets de construction déposés au département sont inscrits dans la FAO (Feuille d'avis officielle).

Madame MOULLET-BOUCHARDY rajoute que tout le monde ne lit pas la FAO et que c'est peut-être plus simple d'en être informés lors du Conseil.

Monsieur CHRISTIN rajoute que «nul n'est censé ignorer la loi» et que la FAO est un journal de référence en la matière.

Madame RAMBACH rajoute que l'Etat de Genève met à disposition de nombreux liens sur son site internet qui contiennent toutes les informations sur les constructions en cours et leur évolution.

Madame MOULLET-BOUCHARDY dit que si l'on ne lit pas un numéro de la FAO, on peut manquer des informations.

Monsieur CHRISTIN lui dit que ce n'est pas possible car sur le site, toutes les archives sont conservées.

Madame RAMBACH rajoute que l'on peut vraiment faire des recherches très complètes à tous les niveaux.

Plus aucune remarque ou question n'étant formulée, la présidente lève la séance.

---

**La séance est levée à 20h50.**